

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VÔGE VERS LES RIVES DE LA MOSELLE

Arches - Archettes - Bellefontaine - Dinozé - Hadol - Jarménil
La Baffe - Pouxoux - Raon-aux-Bois - Uriménil - Xertigny

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 Janvier 2012

Le mercredi 25 Janvier 2012 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes - Rue du Cdt Saint Sernin à XERTIGNY sous la présidence de EYMARD Philippe, Président.

Présents : M. EYMARD Philippe, Mme GEROME Nadine, Mme CUNY Marielle, M. DELOY Guy, M. MAROT Joël, M. THOMAS Michel, M. RABU Jean Louis, M. GEORGES Jean Michel, Mme MOTSCH Suzanne, Mme PILLOT Noëlle, M. COLIN Roger, Mme VAUTRIN-ROLLOT Andrée, M. CARITEAU Jean-Pierre, M. MAIRE Philippe, M. PICOCHÉ François, M. HUC André, M. LAGARDE Daniel, M. JEANDON Luc, M. HATIER François, M. LEROY Philippe, M. ROUSSEL Michel, M. NOEL Philippe, M. SCHMIDT Frédéric, M. HUROT Michel, M. GARION Eric, Mme GRIMILLOT Patricia, Mme ARNOULD Nicole, Mme MARCOT Véronique, M. LAPOIRIE André, Mme GERARD Pierrette, M. ALEXANDRE René, M. LAVEZ Francis, M. LA VAULLEE Henri.

Suppléant(s) :

Pour information :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MARTIN Miguel à Mme GEROME Nadine, M. CANADAS Stéphane à M. LAGARDE Daniel, M. REMY Daniel à M. LA VAULLEE Henri.

Excusé(s) : M. PAGELOT Dominique.

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 36

Présents : 33

Date de la convocation : 13/01/2012

M. RABU Jean Louis a été nommé secrétaire de séance.

Après appel et avoir constaté que le quorum est atteint, le Président déclare la séance du Conseil Communautaire ouverte à 20h30. Il remercie Monsieur le Maire de la salle des fêtes - Rue du Cdt Saint Sernin à XERTIGNY pour son accueil.

Objet des délibérations

1. Accueil de stagiaires
2. PAVE : Demande de subvention
3. Ruisseau d'Argent : Avenant aux travaux
4. OPAH : Convention - groupe de travail "mal logement"
5. Assainissement : Participation financière à la mise en place d'une boîte de branchement pour les terrains nus
6. Assainissement : Participation financière aux habitations groupées
7. Extension Crèche Les Loupiots : Demande de subvention
8. Pays d'Epinal Cœur des Vosges : Modifications statutaires
9. SDANC : Adhésions
10. SMIC : Adhésion

11. ACCUEIL DE STAGIAIRES

Par délibération n°67/2009, le Conseil communautaire a donné délégation au Président pour l'attribution d'une indemnité individuelle forfaitaire en fonction des tâches effectuées et de la qualité du travail rendu par les stagiaires, sur la base de 350.00€ par mois et dans la limite des crédits inscrits au budget.

Cependant, le Président précise que selon les dispositions réglementaires, pour les stages d'au moins deux mois consécutifs, les stagiaires peuvent recevoir une gratification, à ce jour égale à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale, soit 417.09 € pour une durée hebdo de 35h.

Il est proposé aux délégués de se prononcer sur les conditions et les modalités d'accueil et de règlement de leurs frais.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** l'accueil de stagiaires au sein de la C2VRM,
- **EST FAVORABLE** à la rémunération de ces derniers selon les modalités suivantes :
 - **DONNE** pouvoir au Président pour fixer une indemnité individuelle forfaitaire en fonction des tâches effectuées et de la qualité du travail rendu par les stagiaires, quelque soit le stage, sur la base d'une gratification maximale selon les dispositions réglementaires en vigueur et dans la limite des crédits inscrits au budget,
- **EST FAVORABLE** au remboursement des frais missions des stagiaires autorisés par le Président, dans les mêmes conditions que les agents territoriaux et selon les tarifs en vigueur,
- **DONNE** pouvoir au Président pour signer les documents se rapportant à cette décision,
- **PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 012 du budget général.

17. P.A.V.E. : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Président informe le conseil communautaire qu'il souhaite solliciter le Conseil Régional de Lorraine et l'Etat pour financer la réalisation de cette étude stratégique au niveau du territoire communautaire.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le plan de financement,
- **SOLLICITE** le Conseil Régional de Lorraine et l'Etat au titre de la DETR, pour la réalisation du PAVE,
- **DIT** les crédits seront inscrits au budget 2012,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à ces demandes.

22. RUISSEAU D'ARGENT : AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX

Le Président précise qu'au cours de l'exécution du marché, il est apparu la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires sur la passe à poissons à Mignauvoid.

Cela n'aura pas d'incidence financière sur l'ensemble de l'opération puisque d'autres travaux ne seront pas réalisés (refus des propriétaires).

Après lecture de l'avenant et après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- **ACCEPTE** l'avenant pour un montant de **5 858,68 €H.T.**,
- **AUTORISE** le Président à signer cet avenant,
- **DIT** que les fonds sont inscrits au budget.

26. OPAH : CONVENTION D'OPERATION

Le Président explique que, dans le cadre de l'OPAH, le plus difficile est le repérage des ménages potentiellement éligibles aux aides de l'ANAH ou à celles de la C2VRM.

Dans ce cadre, il propose de passer des conventions avec les partenaires de cette OPAH (comme EDF, CARSAT, ADMR, FSL, MSA, etc.) pour une communication spécifique envers leurs clients ou ressortissants.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** la passation de conventions pour renforcer et cibler la communication de l'OPAH,
- **AUTORISE** le Président à signer ces conventions avec les partenaires qui accepteront cette démarche.

29. ASSAINISSEMENT : BOITE DE BRANCHEMENT TERRAIN NUS

Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur la modification du montant forfaitaire de la participation financière demandée dans le cadre d'installation de boîtes de branchement pour les terrains nus aux abords des collecteurs neufs d'assainissement des eaux usées.

Sur avis de la Commission Assainissement du 13 décembre 2011, le Président propose de porter le montant de cette participation à **400.00 €H.T** (soit 428.00 €TTC avec une TVA à 7%), au lieu de 379.15 €H.T (soit 400 € TTC).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** la modification du montant de cette participation,
- **FIXE** le montant de la participation financière à la mise en place d'une boîte de branchement pour terrains nus à **400.00 €H.T.**

32. ASSAINISSEMENT : PARTICIPATION FINANCIERE AUX HABITATIONS GROUPEES

Sur avis de la Commission Assainissement réunie le 13 décembre 2011, le Président propose une précision des tarifs afin de tenir compte de la situation des logements collectifs.

Des discussions sont engagées sur le montant et les conditions d'application de cette participation.

Après en avoir délibéré, et à la majorité des membres présents et représentés avec 11 contre (Mme Gérome, Mme Marcot, Mme Cuny, M. Cariteau, M. Huc, M. Lagarde, M. Deloy, M. Roussel, M. Martin, M. La Vaullée et M. Canadas) et 8 abstentions (Mme Gérard, M. Hatier, M. Leroy, M. Rabu, M. Alexandre, M. Colin Roger, M. Lapoirie et M. Maire), le Conseil Communautaire :

- **RAPPELLE** que le montant de la participation financière des maisons individuelles (quelle que soit la surface) au réseau d'assainissement collectif est de 1000 €HT,

- **FIXE** le montant de la participation financière des maisons individuelles accolées (quelle que soit la surface) au réseau d'assainissement collectif à 1000 €HT par logements,
- **FIXE** le montant de la participation financière des bâtiments collectifs comportant :
 - des logements de surface inférieure ou égale à 60 m², à 800 €HT par logement,
 - des logements de surface supérieure à 60 m², à 1000 €HT par logement.

38. EXTENSION MULTI ACCUEIL LES LOUPIOTS : DEMANDE DE SUBVENTION

Le Président rappelle que les travaux du multi-accueil de Dinozé avaient intégré le gros œuvre relatif à la future extension.

Il précise que, suite à la consultation de l'association Sucre d'Orge qui a en charge la gestion de ce multi-accueil, il apparaît un certain nombre de demandes de garde non satisfaites.

Il propose de réaliser aux printemps 2012 les travaux pour l'aménagement de l'extension et de solliciter la CAF des Vosges pour la réalisation de ces travaux et pour l'acquisition du mobilier nécessaire.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- **EST FAVORABLE** à l'extension de la capacité d'accueil de 12 à 20 places du multi-accueil les Loupiots et aux travaux qui en découlent,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2012,
- **SOLLICITE** l'aide de la CAF des Vosges pour la réalisation de cette extension et l'acquisition du mobilier nécessaire,
- **AUTORISE** le Président à signer les documents relatifs à cette demande de subvention.

43. PAYS D'EPINAL COEUR DES VOSGES : MODIFICATIONS STATUTAIRES

Monsieur le Président fait part aux membres du conseil du courrier de Monsieur le Président du Pays d'Epinal Cœur des Vosges, invitant la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle à se prononcer sur les modifications statutaires votées à la majorité lors du comité syndical du 19 décembre 2011 et concernant :

- la suppression de la compétence optionnelle « mission tourisme du Pays d'Epinal Cœur des Vosges » pour la promotion tourisme et la commercialisation de l'offre du territoire, dont l'objet est totalement intégré dans les compétences générales de ce dernier, au niveau du volet n° 3 « développement du tourisme »,
- le passage du volet insertion professionnelle (indiqué à l'article 3 : Objet – A – 2) au niveau du développement économique en lien avec la Maison de l'Emploi du Pays, précisé à l'article 3 : Objet – A – 1 – Le développement économique.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** les modifications statutaires apportées aux statuts du Syndicat Mixte du Pays d'Epinal Cœur des Vosges, telles que rédigées dans la délibération n° 47/2011 du Comité Syndical du 19 décembre 2011.

47. SDANC : ADHESION

Suite au Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges (SDANC) du 17 novembre 2011 Monsieur le Président du SDANC, nous demande de bien vouloir nous prononcer sur :

- La demande d'adhésion des Communes de Luvigny, Doncières, Hadigny les Verrières et Seraumont.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- **ACCEPTE** l'adhésion des Communes de Luvigny, Doncières, Hadigny les Verrières et Seraumont.

49. SMIC : ADHESION

Suite au Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Commune du 12 décembre 2011, Monsieur le Président du SMIC, nous demande de bien vouloir nous prononcer sur :

- La demande d'adhésion de la Commune de Ligneville (312 habitants)

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- **ACCEPTE** l'adhésion de la Commune de Ligneville (312 habitants).

Information aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégation au Président)

Néant

Informations sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la CC

Le Président donne la parole aux représentants la C2VRM au sein d'organismes intercommunaux auxquels adhère la C2VRM.

Informations diverses

Le Président fait le point sur les réunions passées et à venir.

La séance est levée à 22H10

Le Secrétaire
M. RABU Jean Louis

Le Président
Philippe Eymard